

Sous-section 1.—Abatage du bois.

Les différences qui existent entre les diverses conditions forestières du Canada créent nécessairement la diversité des méthodes d'abatage. En général, le climat de l'est du Canada est tel que la coupe et le transport des billots peuvent s'effectuer à moins de frais durant l'automne et l'hiver. Les arbres étant abattus et dépouillés, leurs troncs sont conduits jusqu'au cours d'eau ou le lac le plus rapproché, où ils sont empilés sur la glace. Le plus souvent, le grand nombre de cours d'eau et les communications existant entre les lacs et les rivières permettent le flottage des billots depuis la forêt jusqu'à la scierie ou la pulperie, au moment de la fonte des neiges, à un coût minime. C'est pourquoi, à l'est des Montagnes Rocheuses, cette industrie s'exerce presque exclusivement à la même saison, d'année en année. Le plus souvent, les bûcherons sont également employés aux opérations de flottage. Des entreprises financées par les marchands de bois construisent des barrages et estacades pour faciliter le passage des billots flottants. Les billots sont finalement assortis et livrés à leurs propriétaires respectifs. En Colombie Britannique, la rareté des cours d'eau flottables et la plus grande dimension des billots nécessitent l'usage de méthodes différentes. Les billots sont halés par des câbles qu'actionnent des grues à vapeur. Ils sont transportés aux scieries ou aux cours d'eau flottables par des chemins de fer construits à cette fin, ou assez souvent par des camions automobiles. Ces opérations, à peu près indépendantes du gel, de la neige ou du grossissement des cours d'eau par la fonte des neiges, s'effectuent généralement durant l'année entière.

Dans l'est du Canada, les opérations de coupe de bois en forêt sont exécutées par les propriétaires de scieries ou par les locataires de terres boisées, souvent par l'intermédiaire d'entrepreneurs, de sous-entrepreneurs ou de tâcherons. Dans les parties du pays où la population est le plus dense, des quantités considérables de bois sont sciées pour le compte des particuliers qui l'amènent à la scierie ou bien par de petites scieries qui achètent les billots des cultivateurs. Le bois à pulpe, les poteaux, traverses et autres produits de la forêt, ont une valeur marchande, mais les billes de sciage appartenant en général aux propriétaires de la scierie, il n'en est pas fait commerce sous cette forme. Dans la Colombie Britannique, le plus souvent, l'abatage du bois en forêt constitue une entreprise distincte par les locataires de terres boisées qui coupent et vendent les billots sur les marchés. Très souvent les propriétaires de scieries achètent leur entière provision de bois des entrepreneurs d'abatage.

En étudiant le cours des opérations forestières il ne faut pas oublier que les forêts fournissent non seulement les matières premières des scieries, pulperies, distilleries de bois, charbon de bois, laine de bois et autres usines, mais qu'elles fournissent les billots, le bois à pulpe et les mâts, le bois pour exportation à l'état naturel ou comme combustible, ainsi que poteaux, traverses de chemins de fer, étais de mines, pilotis et autres produits primaires qui sortent des chantiers tout prêts pour l'exportation. Il y a encore nombre de produits forestiers d'importance moindre, comme le sucre et le sirop d'érable, la gomme de sapin, la résine, le cascara, la mousse et l'écorce de tannage, qui participent tous à grossir le total.

Le tableau 2 donne la valeur totale des produits des opérations forestières au Canada pour les années 1926 à 1930. Les tableaux 12 et 13 du chapitre sur le commerce extérieur donnent les importations et les exportations de produits forestiers pendant les exercices terminés le 31 mars 1929 à 1932.